

REGLEMENT DE LA CONSULTATION RC 2025-5

OBJET DU MARCHE :

Refonte des sites internet et intranet de Sciences Po Lille

Date et heure limite de remise des plis :

JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 – 12h00



En application de l'article R.2132 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sur la partie réglementaire du Code de la commande publique, les candidatures et les offres doivent être transmises uniquement par voie électronique, sur le profil acheteur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (Sciences Po Lille) de la plateforme de dématérialisation « PLACE » : www.marches-publics.gouv.fr

A titre d'information, l'intégralité des échanges relatifs à la procédure se fera via ce profil acheteur.

SECTION I – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

Dénomination : Institut d'Etudes Politiques	A l'attention de : M.PEYRAT
Adresse : 9 rue Auguste ANGELLIER	Code postal : 59000
Ville : Lille	Pays : France
Téléphone : 03.20.90.42.88	Télécopieur : 03.20.90.48.60
Courrier électronique : maud.lenoble@sciencespo-lille.eu	Adresse internet : www.sciencespo-lille.eu

2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

La même qu'au point 1 :

3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

www.marches-publics.gouv.fr (référence du marché 2025-5)

4. Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

En application de l'article R.2132 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sur la partie réglementaire du Code de la commande publique, la transmission des plis contenant les candidatures et offres doit uniquement être effectuée à l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr (référence du marché 2025-5)

5. Copie de sauvegarde :

La copie de sauvegarde est une copie à l'identique de la réponse électronique destinée à se substituer en cas d'anomalie, aux dossiers de candidature et de l'offre transmis par voie électronique.

En aucun cas la remise d'une copie de sauvegarde autorise un prestataire à ne pas déposer son offre par voie électronique.

Les copies de sauvegarde peuvent être déposées ou envoyées à l'adresse suivante :

Institut d'Etudes Politiques
Service des marchés
9 rue Auguste ANGELLIER
59000 LILLE

Le pli doit présenter la mention suivante :

COPIE DE SAUVEGARDE - Marché 2025-5 : Refonte des sites internet et intranet de Sciences Po Lille

6. Type d'acheteur public :

- Etat
- Collectivité territoriale
- Autre : établissement public administratif

SECTION II – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur prestation de refonte des deux environnements, de leur hébergement ainsi que leur maintenance.

Par ailleurs, ce marché concerne les prestations de conseil et d'expertise, le paramétrage initial, la personnalisation ainsi que la formation, l'assistance et l'accompagnement à l'utilisation.

SECTION III – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1. Forme de marché

La procédure de passation de cette consultation est celle de l'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

2. Type de marché

Le présent marché est un marché de service.

Codes CPV :

- 72212220-7 : Service de développement des logiciels de gestion d'internet et d'intranet

3. Allotissement

Le marché ne comporte qu'un seul lot unique, la solution faisant partie d'une prestation globale et forfaitaire.

4. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de un (1) an, à compter de la notification de son attribution au titulaire et éventuellement renouvelable par quatre (4) reconductions expresses de même durée. La durée totale du marché ne pourra excéder cinq (5) ans.

5. Montant du marché

Il n'est fixé aucun montant minimum ou maximum sur le marché, période de reconduction incluse en dehors de ceux prévus par le type de procédure et de publicité choisi.

6. Pièces constitutives du dossier de consultation

Le dossier de consultation, remis gratuitement à chaque soumissionnaire, comprend les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (ATTRI 1) et ses annexes contenant notamment la décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF)
- Le présent Règlement de la consultation
- Le formulaire DC1 : Lettre de candidature
- Le formulaire DC2 : Déclaration du candidat
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières 2025-5
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières 2025-5

7. Langue devant être utilisée dans l'offre

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature ou de l'offre doivent être rédigés en langue française.

8. Lieu d'exécution des prestations

L'ensemble des prestations seront réalisées dans les locaux de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille au 9 rue Auguste ANGELLIER, 59000 LILLE ou à distance pour les opérations le permettant.

9. Les variantes seront-elles interdites ? : Non Oui

SECTION IV – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1. Conditions relatives au marché

1.1. Cautions et garanties exigées

Sans objet

1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables

- financement sur crédits budgétaires de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille
- application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures par Sciences Po Lille ou des demandes de paiement équivalentes.

1.3. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs attributaire du marché (le cas échéant)

Les entreprises peuvent présenter leur candidature ou leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve de respecter des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence.

Toutefois, en cas de candidature groupée, l’Institut d’Etudes Politiques imposera la constitution d’un groupement solidaire au moment de la notification du marché. De plus, la composition du groupement, son mandataire et la part des prestations revenant à chaque membre devront être présentés lors de la remise de l’offre.

2. Conditions de participation (critères de sélection)

Renseignements concernant la situation propre de l’entrepreneur, justificatifs quant aux conditions d’accès à la commande publique visés aux articles L.2142-1, R.2142-3, R2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique, et renseignements et formalités nécessaires à l’évaluation de la capacité professionnelles, technique et financière minimale requise :

Cf. documents intitulés « DC1 (lettre de candidature), DC2 (Déclaration du candidat) ».

SECTION V - PROCEDURE

1. Type de procédure :

Le présent marché est un marché en appel d’offres ouvert, procédure soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique

2. Critères d’attribution : lors de l’ouverture de l’enveloppe, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, infraction fiscale, exclusion des marchés publics ou interdiction légale),
- les candidatures qui ne présentent pas des garanties juridiques, techniques, professionnelles et financières suffisantes ; la capacité sur ce point est appréciée à partir des éléments apportés dans le document intitulé « DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) » renseigné par le candidat : références professionnelles, effectifs, chiffre d’affaires,...
- Le Pouvoir Adjudicateur pourra réclamer les pièces manquantes ou incomplètes. Le candidat disposera d’un délai de cinq jours ouvrés pour fournir ces pièces.

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

1) Critère technique : 50 % évalué comme suit :

- 20% : Adéquation entre la réponse technique du candidat et le besoin exprimé dans le cahier des charges
 - Pertinence du CMS, de la version utilisée, et de son paramétrage (20 points)
 - Traitement de l'ensemble des fonctionnalités souhaitées (50 points)
 - Les dispositions prises pour assurer la sécurité des sites internet (20 points)
 - Choix techniques en matière d'hébergement et de maintenance (10 points)
- 10% : Qualité de la méthodologie proposée
 - Précision, réalisme et adéquation du planning (30 points)
 - Méthodologie de conception du webdesign (50 points)
 - Présence sur site aux étapes clef du projet (20 points)
- 10% : Expérience avérée du candidat dans la réalisation de prestations similaires, pour des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, voire des universités
 - Réalisation effective de projets dans des univers approchants, permettant d'assurer une bonne compréhension des enjeux (100 points)
- 10% : Qualité de l'équipe mobilisée
 - Nombre de professionnels effectivement mobilisés sur la mission (20 points)
 - Adéquation entre les profils proposés et les besoins de la mission (20 points)
 - Nombre d'années d'expérience de l'équipe, degré de séniorité des différents profils et notamment du chef de projet (20 points)
 - Qualification de l'équipe, formation en matière d'accessibilité, de numérique responsable, de sécurité, de qualité web, de méthodologie projet, etc. (40 points)

- Barème de notation :

	Sur 10 points	Sur 20 points	Sur 30 points	Sur 40 points	Sur 50 points	Sur 60 points	Sur 100 points
Très insuffisant ou non traité	0	0	0	0	0	0	0
Insuffisant	2,5	5	7,5	10	12,5	15	25
Moyenne	5	10	15	20	25	30	50
Satisfaisant	7,5	15	22,5	30	37,5	45	75
Très satisfaisants	10	20	30	40	50	60	100

2) Prix des prestations : 40 %

- La partie forfaitaire, indiquée dans l'annexe financière sera notée sur 30.
 - La partie à prix unitaire sera notée à partir de la partie DQE, sur 10.
 - Le candidat ayant proposé le prix en euro TTC le moins élevé obtiendra la note maximale.
 - Les autres candidats seront notés selon la formule :
- [poids du critère] x Montant le moins élevé / Montant proposé par le candidat jugé

3) Action mise en œuvre en faveur du développement durable et de la responsabilité sociale : 10 % évalué comme suit :

- Intégration effective et mesurable des enjeux d'éco-conception, d'accessibilité et de RGPD dans les choix techniques et la méthodologie projet (50 points)
- Actions effectives mises en œuvre par l'entreprise en matière de responsabilité sociale et de limitation de son empreinte carbone (50 points)

3. Renseignements d'ordre administratif :

3.1. Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard 10 jours avant la date fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.2. Documents contractuels et documents additionnels - conditions d'obtention

Cautionnement : pas de cautionnement

Conditions et mode de paiement :

Le mode de règlement choisi par l'administration est le virement administratif. Le délai de paiement maximum autorisé est fixé à 30 jours à réception de la facture par le service émetteur du bon de commande.

3.3. Date limite de réception des offres ou des candidatures

LE JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 A 12H00

SECTION VI – CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES



En application de l’article R.2132 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sur la partie réglementaire du Code de la commande publique, les candidatures et les offres doivent être transmises uniquement par voie électronique, sur le profil acheteur de l’Institut d’Etudes Politiques de Lille (Sciences Po Lille) de la plateforme « PLACE » : www.marches-publics.gouv.fr.

A titre d’information, l’intégralité des échanges relatifs à la procédure se fera via ce profil acheteur.

1. Envoi des offres dématérialisées

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

Les offres seront remises obligatoirement par voie électronique sur le profil acheteur. Par conséquent, la transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr (référence du marché 2025-5)

Après la date et l'heure limite de remise de l'offre, les opérateurs économiques n'auront pas la possibilité de retirer leur candidature ni d'en proposer une différente.

Les opérateurs économiques déposent leur pli sur le profil de l'acheteur : achatpublic.com. Afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure, ils sont invités à :

- Utiliser les formats suivants compatibles PC : .pdf, .odt, .doc., .jpg, .rtf, .zip, .htm, .xls, .gif, .dwg,
- Proscrire certains formats, comme les « .exe » et certains outils, notamment les « macros »

Les plis sont horodatés lors de leur réception par la plateforme de dématérialisation qui en accuse réception. Seules les dates et heure de réception de l'enveloppe sur le profil acheteur font foi.

Les plis, partis avant les date et heure limites, mais arrivés hors délai sont acceptés par la plateforme. Cependant, l'acheteur est tenu de les rejeter. Aussi, il est conseillé d'anticiper suffisamment l'envoi des plis pour éviter que ceux-ci n'arrivent hors délai en raison du temps de téléchargement des documents sur la plateforme qui aura été plus ou moins long en fonction de leur volume.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée sauf si le Pouvoir Adjudicateur en fait la demande expresse du fait d'impondérables dont le Pouvoir Adjudicateur ne pouvait se prémunir.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Date limite de réception des plis :

LE JEUDI 27 NOVEMBRE 2025 A 12H00

Les documents seront susceptibles d'être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que les pièces dématérialisées de la consultation pourront alors donner lieu à la signature manuscrite des documents papier.

2. Documents de remise de candidature et d'offre

Le candidat aura à produire un dossier complet, comprenant :

Les pièces demandées à l'appui de la candidature :

- Le document intitulé « DC1 (Lettre de candidature) »
- Le document intitulé « DC2 (déclaration du candidat) »

Pour faciliter les démarches du candidat, l'IEP met à disposition ces documents, ils devront être remplis et complétés par le candidat ; ces documents reprennent les éléments à transmettre jugés nécessaires pour apprécier la validité de la candidature des soumissionnaires.

L'attention des candidats est portée sur le fait que les éléments de ces documents doivent être renseignés; à défaut, leur candidature pourra être rejetée.

Les pièces demandées à l'appui de l'offre :

- l'Acte d'Engagement (ATTRI 1) complété, paraphé sur chacune des pages, daté et signé par le représentant du titulaire ainsi que son annexe financière
L'attention des candidats est portée sur le fait que, outre l'acte d'engagement, l'annexe doit être renseignée ; à défaut, leur offre pourra être rejetée.
- Un dossier méthodologique détaillé précisant notamment les éléments suivants :
 - les choix techniques que le candidat propose de mettre en œuvre pour répondre aux besoins de l'établissement, et tout particulièrement en matière de paramétrage du CMS et, le cas échéant, d'extensions choisies, pour assurer le bon fonctionnement d'un site internet et d'un site intranet
 - les éléments de méthodologie projet, intégrant notamment le travail en matière d'UX, de développement, de recette
 - une sélection de références (5 maximum) permettant de juger l'expérience de travail auprès de clients issus du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche ou du secteur public ;
 - l'équipe effectivement mobilisée, en faisant clairement apparaître les compétences de chacun, leur rôle dans le projet, leurs certifications, et leur nombre d'années d'expérience.
 - un planning d'intervention
 - les choix du candidat en matière de sécurité informatique, d'infrastructure d'hébergement, de démarche de maintenance.
- Eventuellement, l'offre peut être complétée par d'autres documents contractuels. Ces documents feront partie inhérente de l'offre et seront donc considérés comme contractuels.

SECTION VII – AUTRES RENSEIGNEMENTS

1. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur : www.marches-publics.gouv.fr par le biais des « questions-réponses ». Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

2. Droits et litiges

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 LILLE Cédex

Téléphone : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

A Lille, le 13 octobre 2025

Le Directeur de l'Institut
d'Etudes Politiques de Lille

Etienne PEYRAT